

# **Avenant à la convention de partenariat avec l'Association Girondine d'Education Spécialisée et de Prévention Sociale (AGEP)**

Entre les soussignés :

Le **Ville de Mérignac** (Gironde) représenté par Monsieur Alain ANZIANI, Maire de Mérignac, dûment habilité par délibération du Conseil municipal du 13 novembre 2023,

Et

**L'Association Girondine d'Education spécialisée et de Prévention sociale (AGEP)**, pour son service « **Lieu d'Aide à la Relation Parent Enfant** », représenté par Madame Claude CAYZAC, présidente de l'A.G.E.P.

## **Préambule**

Par délibération du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature de convention de partenariat avec L'Association Girondine d'Education et Prévention sociale (AGEP), pour son service « Lieu d'Aide à la Relation Parent Enfant » intervenant au sein du Relais des familles – La Parenthèse afin de proposer écoute, aide et soutien à toute personne, quel que soit son âge et son lien de parenté (parents, grands- parents, beaux-parents, enfants, adolescents ou jeunes adultes) rencontrant des difficultés familiales.

Considérant que l'action nécessite à se développer,

IL EST DÉCIDÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

## **ARTICLE 1 – Conditions générales**

L'article 2 – Conditions générales de la convention initiale est modifié comme suit :

LARPE sera ainsi mobilisée, du 1<sup>e</sup> juillet au 31 décembre 2023 pour :

- Assurer trois temps d'écoute (3 heures par séance) au sein du Relais des familles – La parenthèse (1 200 euros)
- Animer quatre temps d'échange entre parents (2 heures par séance), type soirée-débat, temps de parole au sein du Relais des familles- La Parenthèse (640 euros)

## **ARTICLE 2 – Conditions financières**

L'article 4 – Conditions financières de la convention initiale est modifié comme suit :

Au titre de sa participation, la Ville de Mérignac procédera au mandatement de 1 840 euros **(mille huit cent quarante euros)**.

Cette somme sera versée à l'Association Girondine d'Education spécialisée et de Prévention Sociale, au compte ouvert au **Crédit Mutuel du Sud Ouest**, Code Banque **15589**, Code Guichet **33589**, numéro de compte **07017015040**.

## **ARTICLE 3 – Autres articles**

Les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait à Mérignac le

**Monsieur Alain ANZIANI**

Maire de Mérignac

Président de Bordeaux-Métropole

**Madame Claude CAYZAC**

Présidente